

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



9 avril 2024

N° 31

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

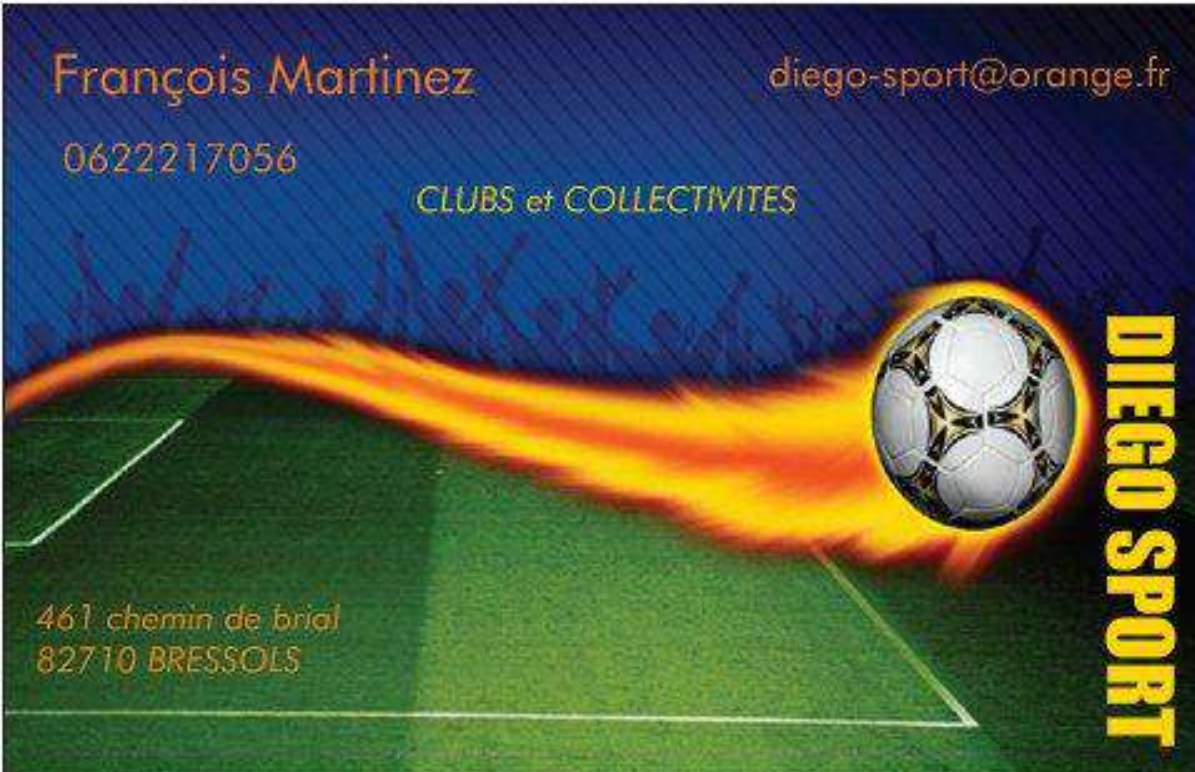


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats semaine 14,
- Sportivité semaine 14,
- Sanctions,
- Informations coupes,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 16 à 18,
- Jeu.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



Franois Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 8 avril 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **réglé impérament avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOI FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

9 PRECISIONS REGLEMENT

↳ RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

↳ LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

↳ RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

10 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
 D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❶ **REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❷ **FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.


RESULTATS SEMAINE 14

SEMAINE 14 DU 02/04/2024 AU 05/04/2024

Division : Excellence - Journée 12 retour


FC POTO	3	-	0	ATHLETICO TOLOSA B	F
USEMA COLOMIERS	3	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN	
TOULOUSE SA	4	-	2	FORZA VIOLA FC	
PASPORT	4	-	3	MECAP FC	

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour

ASC CNES	2	-	3	LABEGE INTER FC	
AS MATRA		Remis		LES SHADOCKS DE SEILH	
ALTRAN FOOT	4	-	2	AJ SAINT-EXUPERY	



Exempt : SAINT-ALBAN

Division : Honneur - Journée 15 retour









ATHLETICO TOLOSA A	2	-	2	AS DRT	
IO TEAM	2	-	2	SB FC LAUNAGUET	
ASFP LUSITANOS	2	-	5	FC BALEC	
NIMBA OT		Remis		FREESCALE	

Exempt : INTERNAT FC

Division : Promotion - Journée 15 retour

AS SAINT LOUP CAMMAS	1	-	5	CHIPIRONS OL.	
AS EVOTEC		Remis		LES VIEILLES CANAILLES	
ASCA		Remis		SOPRA STERIA FOOT	
AS MATRA 2	1	-	5	CHU TOULOUSE FC	

Exempt : CONFLUENT LP

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain			

Rappel Semaine 13 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 14

UNE sortie temporaire, **ONZE** avertissements et **UNE** exclusion directe pour **DIX** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre TOULOUSE SA / FORZA VIOLA FC du 04/04/2024 - Excellence - Journée 11 retour :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 29/11/2024
(**ART 32 - §B - f**),

RASOLOFO Hasina, licence n° 019804 (TOULOUSE SA)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 15/04/2024.**

Rencontre ALTRAN FOOT / AJ ST EXUPERY du 04/04/2024 - Promotion excellence - Journée 12 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §C - c**), décide :

Pour "**TACLE PAR DERRIERE**"

- EXCLUSION -

GRADISTANAC Jérôme, **capitaine**, licence n° 0018017 (ALTRAN FOOT)

- **Trois (3) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, à compter du 08/04/2024.**

Rencontre AS ST LOUP CAMMAS / CHIPIRONS du 04/04/2024 - Honneur - Journée 15 retour :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE**"

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 09/10/2023 (ART 32 - §B - f),

DESTEFANI Loïc, licence n° 0063667 (AS SAINT-LOUP-CAMMAS)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 15/04/2024.**

INFORMATION COUPES

Comme annoncé lors de l'assemblée générale, à partir des ¼ de finales des diverses coupes, le règlement des arbitres sera entièrement pris en charge par les clubs, **soit un total de 24 € par équipe s'il y a un seul arbitre, ou 48 € par équipe s'il y a deux arbitres.**

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 17 DU 22/04/2024 AU 26/04/2024

Division : Excellence - Journée 13 retour

PASPORT

ATHLETICO TOLOSA B

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 16 retour

FC BALEC

ATHLETICO TOLOSA A

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion - Journée 16 retour

CHU TOULOUSE FC

AS EVOTEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Trophée de l'amitié

LABEGE INTER FC

SB FC LAUNAGUET

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



La problématique de plus en plus importante avec la mairie de Toulouse et les terrains nous conduit à modifier certaines programmations de rencontres. Vérifiez bien les dates et horaires de vos rencontres paraissant dans chaque bulletin (**il se peut que cela varie d'un bulletin à l'autre**). Nous nous en excusons mais nous faisons de notre mieux avec les possibilités que nous avons. Merci pour votre compréhension.

SEMAINE 16 DU 15/04/2024 AU 19/04/2024

RATTRAPAGE

Division : Honneur - Journée 3 aller (remis du 02/11/23)

NIMBA OT	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb		Lu 15/04	20h00
----------	-----------------	--------------	--	----------	-------

Division : Promotion - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

SOPRA STERIA FOOT	AS MATRA 2	Balma Latécoère Hb		Je 18/04	20h30
-------------------	------------	--------------------	--	----------	-------

Division : Excellence - Journée 8 retour (remis du 28/02/24)

FC CANTOU'LOUSAIN	TOULOUSE SA	Lardenne Synthé			Me 17/04 20h45
-------------------	-------------	-----------------	--	--	-----------------------

Division : Promotion Excellence - Journée 9 retour (remis du 15/03/24)

SHADOCKS SEILH	ASC CNES	Seilh synthé		Ve 19/04	20h45
----------------	----------	--------------	--	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 10 retour (remis du 18/03/24)

SAINT ALBAN	LABEGE INTER FC	St Alban Coudon Hb		Lu 15/04	20h30
-------------	-----------------	--------------------	--	----------	-------

Division : Honneur - Journée 11 retour (remis du 28/02/24)

ATHLETICO TOLOSA A	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb		Me 17/04	20h30
--------------------	----------------	--------------------	--	----------	-------

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 28/02/24)

ASCA	CHU TOULOUSE FC	Beaupuy Hb		Me 17/04	20h15
------	-----------------	------------	--	----------	-------

Division : Honneur - Journée 13 retour (remis du 18/03/24)

INTERNAT FC	FC BALEC	Fenouillet plage Hb		Lu 15/04	20h00
-------------	----------	---------------------	--	----------	-------

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 21/03/24)

AS DRT	FREESCALE	Sordelo Hb		Je 18/04	19h45
--------	-----------	------------	--	----------	-------

SEMAINE 17 DU 22/04/2024 AU 26/04/2024

Division : Excellence - Journée 13 retour

PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Argoulets St			Je 25/04 19h45
FORZA VIOLA FC	FC CANTOU'LOUSAIN	Stadium Taton Syn		Je 25/04	20h15
TOULOUSE SA	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé		Me 24/04	20h15
MECAP FC	FC POTO	Muret Auriol Synthé		Lu 22/04	20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour

SAINT ALBAN	ASC CNES	St Alban Coudon Hb		Lu 22/04	20h30
AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS DE SEILH	Remis			
ALTRAN FOOT	AS MATRA	Blagnac Baradels Syn		Je 25/04	21h00

Exempt : LABEGE INTER FC

Division : Honneur - Journée 16 retour

INTERNAT FC	SB FC LAUNAGUET	Fenouillet plage Hb	Lu 22/04 20h00
AS DRT	NIMBA OT	Sordelo Hb	Je 25/04 19h45
IO TEAM	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 24/04 19h45
FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée St	Ma 23/04 19h45

Exempt : ASFP LUSITANOS

Division : Promotion - Journée 16 retour

CHU TOULOUSE FC	AS EVOTEC	Sordelo St	Me 24/04 19h45
AS MATRA 2	ASCA	Balma Latécoère Hb	Je 25/04 20h30
SOPRA STERIA FOOT	AS ST LOUP CAMMAS	St Loup Cammas Hb	Je 25/04 20h15
CONFLUENT LP	CHIPIRONS O.	Pinsaguel Hb	Lu 22/04 20h30

Exempt : VIEILLES CANAILLES

Trophée de l'amitié :

LABEGE INTER FC	ASFP LUSITANOS	Pompertuzat Hb	Me 24/04 20h30
------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

RATRAPAGE

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de finale

AJ SAINT-EXUPERY	BELLA BARBARIANS(7)	Lardenne Synthé	Me 24/04 19h45
------------------	---------------------	-----------------	----------------

SEMAINE 18 DU 29/04/2024 AU 03/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/4 de finale

FC POTO	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Ve 03/05 20h00
PASPORT	AS DRT	Sordelo Hb	Je 02/05 19h45
MECAP FC	CHIPIRONS O.	Muret Auriol Synthé	Lu 29/04 20h00
SAINT ALBAN	FC CANTOU'LOUSAIN	St Alban Coudon Hb	Lu 29/04 20h30

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

AJ SAINT EXUPERY ou BELLA BARBARIANS (F7)	FC BALEC	Sordelo St	Je 02/05 19h45
FC POTO (F7)	SOPRA STERIA FOOT ou BLS 31(F7)	A définir	
LABEGE INTER FC ou CONFLUENT LP	ASFP LUSITANOS ou IO TEAM	Pompertuzat Hb ou Pinsaguel Hb	Ve 03/05 20h30 Lu 29/04 20h30
SB FC LAUNAGUET	ATHLETICO TOLOSA B	Launaguet Hb	Lu 29/04 20h00

RATRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 04/04/24)

AS MATRA	SHADOCKS SEILH	Balma Latécoère Hb	Je 02/05 20h30
----------	----------------	--------------------	----------------

**EN FONCTION DES EQUIPES ELIMINEES DURANT LA SEMAINE
15 EN COUPE, D'AUTRES RENCONTRES POURRONT ETRE
PROGRAMMEES**

JEU : PERSONNE N'A TROUVE ?

Pour vous faire passer cette petite trêve dans la dilettante, nous vous proposons un petit jeu de logique pour vous amuser : un " LOGIGRAMME ". Comment jouer ?

Un logigramme est une enquête à résoudre sous la forme d'une grille à remplir. Le jeu propose une introduction à l'énigme et donne des **indices**. Il vous suffit de reporter dans les cases de la grille les informations fournies par ces indices et les déductions obtenues. Complétez alors en toute logique le tableau en bas de la grille. Un logigramme est basé sur le bon sens.

Voici l'énigme : " LES VAINQUEURS "

Ce jeu n'est qu'une pure fiction pour vous divertir. Toute ressemblance avec des équipes existantes ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

Voilà l'occasion de se remémorer les différents vainqueurs de nos compétitions. A vous de trouver quels clubs ont gagné chaque compétition, en quelle année, et quelle était la couleur de leurs maillots.

Indice 1 : Lardenne a gagné la coupe de Printemps, avant 2023.

Indice 2 : L'équipe qui a gagné la coupe de Haute-Garonne en 2019 ne jouait ni en blanc, ni en rouge.

Indice 3 : L'équipe vainqueur de la coupe Occitane l'a gagné un an après celle qui a gagné le championnat, mais un an avant celle qui jouait en vert.

Indice 4 : L'équipe qui jouait en jaune a gagné son trophée un an plus tard que celle qui a gagné la coupe de la Haute-Garonne.

Indice 5 : Tournefeuille a gagné son trophée en 2022. Cette équipe ne jouait pas avec des maillots de couleur blanche.

Indice 6 : Muret a gagné son trophée deux ans avant Beauzelle, qui n'a pas gagné le championnat.

Pour vous aider à démarrer :

Grâce à l'indice 1, on peut inscrire **O**, pour **OUI**, en H4 (et donc en toute logique **N** pour **NON** en H1, H2, H3, H5, F1, G1, I1, J1). Ainsi que **N**, pour **NON**, en E4 et E13.

De même, l'indice 2 nous permet d'inscrire **O** en A12, et ainsi de suite.

BONNE RECHERCHE !!!!!!!

Quelques indices supplémentaires marqués.....

			ANNEE					COMPETITION					COULEUR MAILLOTS				
			2019	2020	2021	2022	2023	Championnat	Coupe Haute-Garonne	Coupe Printemps	Coupe Occitane	Challenge Sportivité	Jaune	Bleue	Rouge	Verte	Blanche
			A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
EQUIPE	Tournefeuille	1								N							
	Beauzelle	2								N							
	Colomiers	3								N							
	Lardenne	4					N	N	N	O	N	N					
	Muret	5								N							
COULEUR MAILLOTS	Jaune	6															
	Bleue	7															
	Rouge	8							N								
	Verte	9	N	N													
	Blanche	10							N								
COMPETITION	Championnat	11															
	Coupe Haute-Garonne	12	O											N		N	
	Coupe de Printemps	13					N										
	Coupe Occitane	14	N				N										
	Challenge sportivité	15															

EQUIPE	ANNEE	COMPETITION	COULEUR MAILLOTS
TOURNEFEUILLE			
BEAUZELLE			
COLOMIERS			
LARDENNE		COUPE DE PRINTEMPS	
MURET			

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



16 avril 2024

N° 32

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

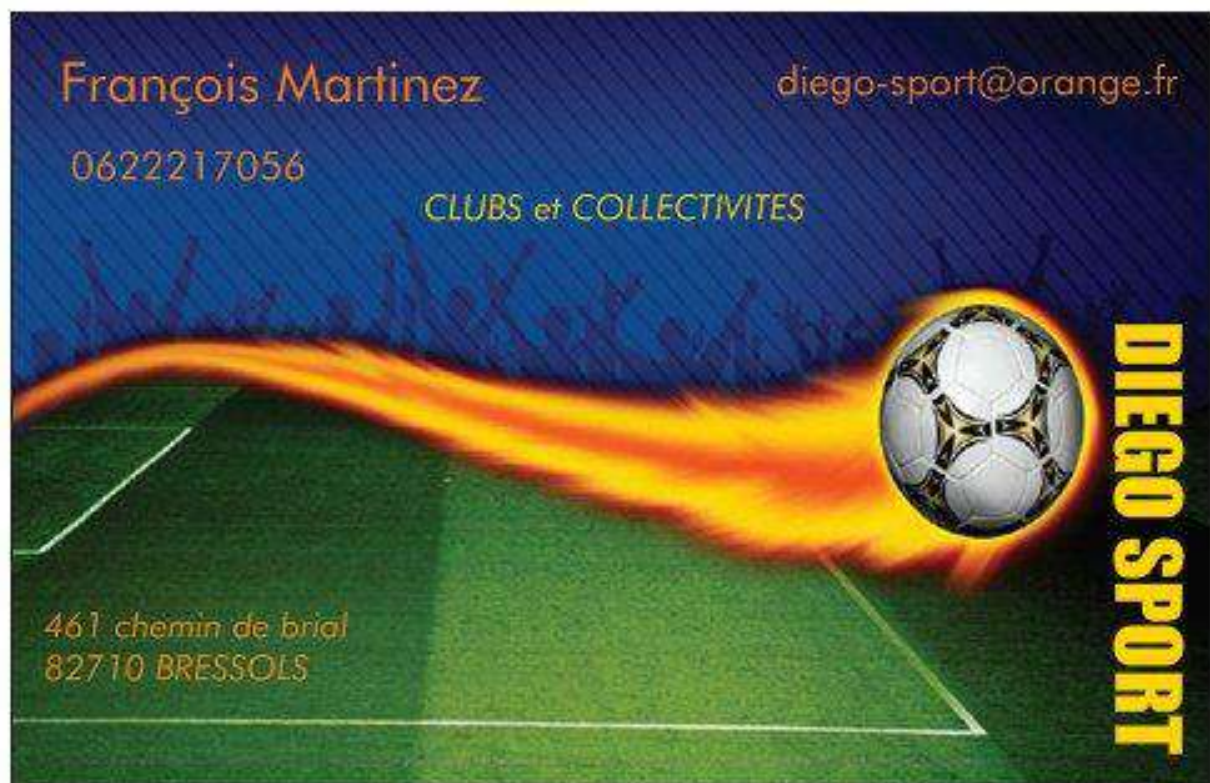


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats semaine 15,
- Sportivité semaine 15,
- Sanction,
- Sanction en retard,
- Informations coupes,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 17 à 19,
- Jeu.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 15 avril 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **réglé impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

9 PRECISIONS REGLEMENT

↳ RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

↳ LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

↳ RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

10 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
 D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❶ **REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❷ **FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.


Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

RESULTATS SEMAINE 15


SEMAINE 15 DU 08/04/2024 AU 12/04/2024

RATRAPAGES

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de finale

SB FC LAUNAGUET	6	-	3	ASCA	
AJ SAINT-EXUPERY		Remis		BELLA BARBARIANS (F7)	
LABEGE INTER FC	4	-	2	CONFLUENT LP	
ASFP LUSITANOS	5	-	0	IO TEAM	
SOPRA STERIA FOOT	1	-	6	BLS 31(F7)	

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B		Remis		FC POTO	
--------------------	--	--------------	--	---------	---

Division : Excellence - Journée 5 aller (remis du 01/12/23)

FC CANTOU'LOUSAIN	10	-	1	FORZA VIOLA FC	
-------------------	----	---	---	----------------	--

Division : Excellence - Journée 10 retour (remis du 11/04/24)

PASPORT	8	-	0	TOULOUSE SA
---------	---	---	---	-------------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 26/02/24)

SAINT-ALBAN	8	-	0	SHADOCKS DE SEILH
-------------	---	---	---	-------------------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12/23)









NIMBA OT	1	-	2	AS DRT
----------	---	---	---	--------

Division : Honneur - Journée 10 retour (remis du 29/01/24)

INTERNAT FC	5	-	1	ATHLETICO TOLOSA A
-------------	---	---	---	--------------------

Division : Promotion - Journée 12 retour (remis du 14/0/24)

AS MATRA 2	3	-	0	AS SAINT-LOUP-CAMMAS
------------	---	---	---	----------------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain			

Rappel Semaine 14 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 15

UNE sortie temporaire, **SIX** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour deux sanctions dans le même match) pour **DIX** rencontres arbitrées.

SANCTION

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / FORZA VIOLA FC du 11/04/2024 - Excellence - Journée 5 aller :

Pour " **TACLE PAR DERRIERE** "
(**ART 32 - §C - c**),

- EXCLUSION -

ADELE Sylvain, licence n° 0369091 (FC CANTOU'LOUSAIN)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission**

SANCTION EN RETARD

Rencontre PASPORT / MECAP FC du 04/04/2024 - Excellence - Journée 12 retour :

Pour " *ENERVEMENT* " - SORTIE TEMPORAIRE -, puis
Pour " *PROPOS INCORRECT ENVERS L'ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre
Ce qui entraîne (**ART 32 - §B - g**) - EXCLUSION -

GUICHARD Aurélien, licence n° 0316521 (MECAP FC),
- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

INFORMATION COUPES

Comme annoncé lors de l'assemblée générale, à partir des ¼ de finales des diverses coupes, le règlement des arbitres sera entièrement pris en charge par les clubs, **soit un total de 24 € par équipe s'il y a un seul arbitre, ou 48 € par équipe s'il y a deux arbitres.**

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 18 DU 29/04/2024 AU 03/05/2024

Coupe de Printemps : ¼ de finale

FC POTO 7 BLS 31 (foot 7) Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

IO TEAM INTERNAT FC Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 10 retour (remis du 29/01/24)

CHU TOULOUSE FC SOPRA STERIA FOOT Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC VIEILLES CANAILLES Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée.** Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



[Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :](#)

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



La problématique de plus en plus importante avec la mairie de Toulouse et les terrains nous conduit à modifier certaines programmations de rencontres. Vérifiez bien les dates et horaires de vos rencontres paraissant dans chaque bulletin (**il se peut que cela varie d'un bulletin à l'autre**). Nous nous en excusons mais nous faisons de notre mieux avec les possibilités que nous avons. Merci pour votre compréhension.

SEMAINE 17 DU 22/04/2024 AU 26/04/2024

Division : Excellence - Journée 13 retour

PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Argoulets St	Je	25/04	19h45
FORZA VIOLA FC	FC CANTOU'LOUSAIN	Stadium Taton Syn	Je	25/04	20h15
TOULOUSE SA	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me	24/04	20h15
MECAP FC	FC POTO	Muret Auriol Synthé	Lu	22/04	20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour

SAINT ALBAN	ASC CNES	St Alban Coudon Hb	Lu	22/04	20h30
AJ SAINT EXUPERY	SHADOCKS DE SEILH	Remis			
ALTRAN FOOT	AS MATRA	Blagnac Baradels Syn	Je	25/04	21h00
<u>Exempt</u> : LABEGE INTER FC					

Division : Honneur - Journée 16 retour

INTERNAT FC	SB FC LAUNAGUET	Fenouillet plage Hb	Lu	22/04	20h00
AS DRT	NIMBA OT	Sordelo Hb	Je	25/04	19h45
IO TEAM	FREESCALE	Sordelo Hb	Me	24/04	19h45
FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée St	Ma	23/04	19h45
<u>Exempt</u> : ASFP LUSITANOS					

Division : Promotion - Journée 16 retour

CHU TOULOUSE FC	AS EVOTEC	Sordelo St	Me	24/04	19h45
AS MATRA 2	ASCA	Balma Latécoère Hb	Je	25/04	20h30
SOPRA STERIA FOOT	AS ST LOUP CAMMAS	St Loup Cammas Hb	Je	25/04	20h15
CONFLUENT LP	CHIPIRONS O.	Pinsaguel Hb	Lu	22/04	20h30
<u>Exempt</u> : VIEILLES CANAILLES					

Trophée de l'amitié :

LABEGE INTER FC	ASFP LUSITANOS	Pompertuzat Hb	Me	24/04	20h30
-----------------	----------------	----------------	----	-------	-------

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} de finale

AJ SAINT-EXUPERY	BELLA BARBARIANS(7)	Lardenne Synthé	Me	24/04	19h45
------------------	---------------------	-----------------	----	-------	-------

SEMAINE 18 DU 29/04/2024 AU 03/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/4 de finale

FC POTO	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Ve	03/05	20h00
PASPORT	AS DRT	Sordelo Hb	Je	02/05	19h45
MECAP FC	CHIPIRONS O.	Muret Auriol Synthé	Lu	29/04	20h00
SAINT ALBAN	FC CANTOU'LOUSAIN	St Alban Coudon Hb	Lu	29/04	20h30

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

AJ SAINT EXUPERY ou BELLA BARBARIANS (F7)	FC BALEC	Sordelo St	Je	02/05	19h45
FC POTO (F7)	BLS 31(F7)	Lardenne Synthé	Me	01/05	19h45
LABEGE INTER FC	ASFP LUSITANOS	Pompertuzat Hb	Ve	03/05	20h30
SB FC LAUNAGUET	ATHLETICO TOLOSA B	Launaguet Hb	Lu	29/04	20h00

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 04/04/24)

AS MATRA SHADOCKS SEILH Balma Latécoère Hb Je 02/05 20h30

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

IO TEAM INTERNAT FC Fenouillet Plage Hb Lu 29/04 20h00

Division : Promotion - Journée 10 retour (remis du 01/02/24)

CHU TOULOUSE FC SOPRA STERIA FOOT **A définir**

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC FC VIEILLES CANAILLES **A définir**

SEMAINE 19 DU 06/05/2024 AU 10/05/2024

PAS DE RENCONTRE DURANT LA SEMAINE 19

JEU : PERSONNE N'A TROUVE ?

Pour vous faire passer cette petite trêve dans la dilettante, nous vous proposons un petit jeu de logique pour vous amuser : un " LOGIGRAMME ". Comment jouer ?

Un logigramme est une enquête à résoudre sous la forme d'une grille à remplir. Le jeu propose une introduction à l'énigme et donne des **indices**. Il vous suffit de reporter dans les cases de la grille les informations fournies par ces indices et les déductions obtenues. Complétez alors en toute logique le tableau en bas de la grille. Un logigramme est basé sur le bon sens.

Voici l'énigme : " LES VAINQUEURS "

Ce jeu n'est qu'une pure fiction pour vous divertir. Toute ressemblance avec des équipes existantes ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

Voilà l'occasion de se remémorer les différents vainqueurs de nos compétitions. A vous de trouver quels clubs ont gagné chaque compétition, en quelle année, et quelle était la couleur de leurs maillots.

Indice 1 : Lardenne a gagné la coupe de Printemps, avant 2023.

Indice 2 : L'équipe qui a gagné la coupe de Haute-Garonne en 2019 ne jouait ni en blanc, ni en rouge.

Indice 3 : L'équipe vainqueur de la coupe Occitane l'a gagné un an après celle qui a gagné le championnat, mais un an avant celle qui jouait en vert.

Indice 4 : L'équipe qui jouait en jaune a gagné son trophée un an plus tard que celle qui a gagné la coupe de la Haute-Garonne.

Indice 5 : Tournefeuille a gagné son trophée en 2022. Cette équipe ne jouait pas avec des maillots de couleur blanche.

Indice 6: Muret a gagné son trophée deux ans avant Beauzelle, qui n'a pas gagné le championnat.

Pour vous aider à démarrer :

Grâce à l'indice 1, on peut inscrire **O**, pour **OUI**, en H4 (et donc en toute logique **N** pour **NON** en H1, H2, H3, H5, F1, G1, I1, J1). Ainsi que **N**, pour **NON**, en E4 et E13.

De même, l'indice 2 nous permet d'inscrire **O** en A12, et ainsi de suite.

BONNE RECHERCHE !!!!!!!

Quelques indices supplémentaires marqués.....

		ANNEE					COMPETITION					COULEUR MAILLOTS				
		2019	2020	2021	2022	2023	Championnat	Coupe Haute-Garonne	Coupe Printemps	Coupe Occitane	Challenge Sportivité	Jaune	Bleue	Rouge	Verte	Blanche
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
EQUIPE	Tournefeuille	1								N						
	Beauzelle	2								N						
	Colomiers	3								N						
	Lardenne	4				N	N	N	O	N	N					
	Muret	5								N						
COULEUR MAILLOTS	Jaune	6														
	Bleue	7														
	Rouge	8						N								
	Verte	9	N	N												
	Blanche	10						N								
COMPETITION	Championnat	11														
	Coupe Haute-Garonne	12	O											N		N
	Coupe de Printemps	13								N						
	Coupe Occitane	14	N								N					
	Challenge sportivité	15														

EQUIPE	ANNEE	COMPETITION	COULEUR MAILLOTS
TOURNEFEUILLE			
BEAUZELLE			
COLOMIERS			
LARDENNE		COUPE DE PRINTEMPS	
MURET			

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org

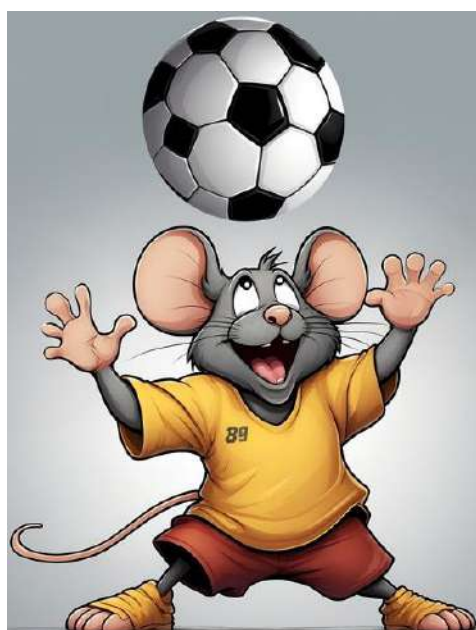


23 avril 2024

N° 33

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats semaine 16,
- Sportivité semaine 16,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Informations coupes,
- Calendrier semaines 18 à 21.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a background image of a soccer field at night with a crowd of spectators. A soccer ball is shown in motion, leaving a bright orange and yellow fire trail behind it. The text on the card includes the name François Martinez, a phone number, an email address, and the company name DIEGO SPORT.

François Martinez

0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 22 avril 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

👉 Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.**

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur (et non par le dirigeant).**

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

🔊 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①② FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

RESULTATS SEMAINE 16

SEMAINE 16 DU 15/04/2024 AU 19/04/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 8 retour (remis du 28/02/24)

FC CANTOU'LOUSAIN	5	-	1	TOULOUSE SA	
-------------------	---	---	---	-------------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 9 retour (remis du 15/03/24)

SHADOCKS DE SEILH	0	-	6	ASC CNES	
-------------------	---	---	---	----------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 10 retour (remis du 18/03/24)

SAINT-ALBAN	3	-	2	LABEGE INTER FC	
-------------	---	---	---	-----------------	--

Division : Honneur - Journée 3 aller (remis du 02/11/23)

NIMBA OT	3	-	0	SB FC LAUNAGUET	F
----------	---	---	---	-----------------	----------

Division : Honneur - Journée 11 retour (remis du 28/02/24)

ATHLETICO TOLOSA A	0	-	3	ASFP LUSITANOS	F
--------------------	---	---	---	----------------	----------

Division : Honneur - Journée 13 retour (remis du 18/03/24)

INTERNAT FC	2	-	5	FC BALEC	
-------------	---	---	---	----------	--

Division : Honneur - Journée 13 retour (remis du 21/03/24)









AS DRT	5	-	6	FREESCALE	
--------	---	---	---	-----------	--

Division : Promotion - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

SOPRA STERIA FOOT	2	-	4	AS MATRA 2	
-------------------	---	---	---	------------	--

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 17/04/24)

ASCA		Remis		CHU TOULOUSE FC	 
------	--	--------------	--	-----------------	---

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain			

Rappel Semaine 15 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 16

QUATRE sorties temporaires et **SEPT** avertissements pour **SIX** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre SAINT-ALBAN / LABEGE INTER FC FC du 15/04/2024 - Promotion Excellence - Journée 10 retour :

Pour " **ANTI-JEU** " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 09/02/2024
(**ART 32 - §B - f**),

LACHOURI Tarik, licence n°0285510, (SAINT ALBAN)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 29/04/2024.**

Rencontre INTERNAT FC / FC BALEC du 15/04/2024 - Honneur - Journée 13 retour :

Pour " **COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE** " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2 (deux)** avertissements au cours de la saison, récidive du 16/10/2023
(**ART 32 - §B - f**),

DIANA Albert, licence n°0011379, (FC BALEC)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 29/04/2024.**

SANCTION EN RETARD

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / FORZA VIOLA FC 11/04/2024 - Excellence - Journée 5 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §C - c**), décide :

Pour "**TACLE PAR DERRIERE**"

- EXCLUSION -

ADELE Sylvain, licence n° 0369091 (FC CANTOU'LOUSAIN),

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique à compter du 15/04/2024.**

INFORMATION COUPES

Comme annoncé lors de l'assemblée générale, à partir des **1/4 de finales des diverses coupes**, le règlement des arbitres sera entièrement pris en charge par les clubs, **soit 48 € par équipe.**

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée "**A définir**" sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée.** Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques "loupés".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



La problématique de plus en plus importante avec la mairie de Toulouse et les terrains nous conduit à modifier certaines programmations de rencontres. Vérifiez bien les dates et horaires de vos rencontres paraissant dans chaque bulletin (**il se peut que cela varie d'un bulletin à l'autre**). Nous nous en excusons mais nous faisons de notre mieux avec les possibilités que nous avons. Merci pour votre compréhension.

SEMAINE 18 DU 29/04/2024 AU 03/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1/4 de finale

FC POTO	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Ve 03/05	20h00
PASPORT	AS DRT	Sordelo Hb	Je 02/05	19h45
MECAP FC	CHIPIRONS O.	Muret Auriol Synthé	Lu 29/04	20h00
SAINT ALBAN	FC CANTOU'LOUSAIN	St Alban Coudon Hb	Lu 29/04	20h30

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

AJ SAINT EXUPERY ou	FC BALEC	Sordelo St	Je 02/05	19h45
BELLA BARBARIANS (F7)				
FC POTO (F7)	BLS 31(F7)	Lardenne Synthé	Me 01/05	19h45
LABEGE INTER FC	ASFP LUSITANOS	Pompertuzat Hb	Ve 03/05	20h30
SB FC LAUNAGUET	ATHLETICO TOLOSA B	Launaguet Hb	Lu 29/04	20h00

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 04/04/24)

AS MATRA SHADOCKS SEILH Balma Latécoère Hb Je 02/05 20h30

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

IO TEAM INTERNAT FC Fenouillet Plage Hb Lu 29/04 20h00

Division : Promotion - Journée 10 retour (remis du 01/02/24)

CHU TOULOUSE FC SOPRA STERIA FOOT **A définir**

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC FC VIEILLES CANAILLES **A définir**

SEMAINE 19 DU 06/05/2024 AU 10/05/2024

PAS DE RENCONTRE DURANT LA SEMAINE 19

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

Division : Honneur - Journée 17 retour

SB FC LAUNAGUET ATHLETICO TOLOSA A Launaguet Hb Lu 13/05 20h00

INTERNAT FC AS DRT **Remis**

ASFP LUSITANOS FREESCALE St Alban Coudon Hb Me 15/05 20h30

FC BALEC IO TEAM Sordelo Hb Me 15/05 19h45

Exempt : NIMBA OT

Division : Promotion - Journée 17 retour

CHIPIRONS O. SOPRA STERIA FOOT Fenouillet Collège Syn Me 15/05 20h00

AS EVOTEC AS MATRA 2 Balma Latécoère Hb Je 16/05 20h30

VIEILLES CANAILLES AS ST LOUP CAMMAS St Loup Cammas Hb Je 16/05 20h15

CONFLUENT LP CHU TOULOUSE FC Pinsaguel Hb Lu 13/05 20h30

Exempt : ASCA

Coupe Occitane : 1/2 finale

USEMA COLOMIERS INTERNAT FC Capitany Synthé Me 15/05 20h15

ALTRAN FOOT ATHLETICO TOLOSA B Blagnac Baradels Syn Je 16/05 21h00

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA USEMA COLOMIERS **Remis**

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Sordelo Hb Je 16/05 19h45

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

FC POTO FORZA VIOLA FC Stadium Taton Synthé Je 16/05 20h15

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES AJ SAINT-EXUPERY Ramonville Hb Ma 14/05 19h45

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 22/05 20h15

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

Coupe de Printemps : 1/2 finales

RATTRAPAGE

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 21/12/23)

SOPRA STERIA FOOT AS EVOTEC **A définir**

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 22/05 20h15



**D'AUTRES RENCONTRES SERONT PROGRAMMEES EN FONCTION
DES RESULTATS DES COUPES DISPUTEES SEMAINES 18 & 20**

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



30 avril 2024

N° 34

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats semaine 17,
- Sportivité semaine 17,
- Sanctions,
- Assemblée Générale des clubs,
- Retour des trophées,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 19 à 21.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez

0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 29 avril 2024.

Présents : Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

📌 Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ **LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club**

d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

5 REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

6 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.**

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 **RESPECT DES COULEURS** :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❶ **REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❷ **FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.


RESULTATS SEMAINE 17

SEMAINE 17 DU 22/04/2024 AU 26/04/2024

Division : Excellence - Journée 13 retour

PASPORT	2	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
FORZA VIOLA FC	2	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN	
TOULOUSE SA	2	-	2	USEMA COLOMIERS	
MECAP FC	1	-	4	FC POTO	

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour

SAINT-ALBAN	1	-	1	ASC CNES	
ALTRAN FOOT	2	-	2	AS MATRA	
AJ SAINT-EXUPERY		Remis		LES SHADOCKS DE SEILH	

Exempt : LABEGE INTER FC

Division : Honneur - Journée 16 retour

INTERNAT FC	8	-	2	SB FC LAUNAGUET	
AS DRT	1	-	8	NIMBA OT	
IO TEAM	0	-	0	FREESCALE	
FC BALEC	2	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	

Exempt : ASFP LUSITANOS

Division : Promotion - Journée 16 retour

CHU TOULOUSE FC	2	-	3	AS EVOTEC	
AS MATRA 2	2	-	1	ASCA	
SOPRA STERIA FOOT	1	-	5	AS SAINT LOUP CAMMAS	
CONFLUENT LP	5	-	3	CHIPIRONS OL.	

Exempt : LES VIEILLES CANAILLES



Trophée de l'amitié

LABEGE INTER FC	1	-	1	ASFP LUSITANOS	
-----------------	---	---	---	----------------	--

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : 1/8^{ème}

AJ SAINT-EXUPERY	6	-	2	BELLA BARBARIANS(Foot 7)	
------------------	---	---	---	--------------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain			

Rappel Semaine 16 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 17

CINQ sorties temporaires, **TREIZE** avertissements, et **TROIS** exclusions définitives (dont une pour double sanctions) pour **SEIZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

**Rencontre PASPORT / ATHLETICO TOLOSA B du 22/04/2024 – Excellence –
Journée 13 retour:**

Pour "**ENERVEMENT**"

– **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis

Pour "**PROPOS INCORRECT ENVERS L'ARBITRE**"

– **AVERTISSEMENT** –

Soit **2 (deux) sanctions** au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (**ART 32 – §B – g**)

– **EXCLUSION** –

BERNOVILLE Youri, licence n°0014034 (ATHLETICO TOLOSA B)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Rencontre MECAP FC / FC POTO du 22/04/2024 – Excellence – Journée 13 retour :

Pour " *ANTI-JEU* " – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 01/12/2023
(**ART 32 - §B - f**),

AFASSI Brahim, licence n°0066029, capitaine, (MECAP FC)
- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 06/05/2024.

Rencontre SAINT-ALBAN / ASC CNES du 22/04/2024 – Excellence – Journée 13 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/09/2024
(**ART 32 - §B - f**),

LLOPART Jérémie, licence n°0088660, (ASC CNES)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 06/05/2024.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – **AVERTISSEMENT** –, puis
Pour " *MENACE ENVERS L'ADVERSAIRE* " – **EXCLUSION** –

DA COSTA Danny, licence n°0061556 (SAINT-ALBAN)
- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission

Rencontre CONFLUENT LP / CHIPIRONS O. du 22/04/2024 – Promotion – Journée 16 retour :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF* " – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/10/2023
(**ART 32 - §B - f**),

CHAUVET Adrien, licence n°0088101, (CONFLUENT LP)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 06/05/2024.

Rencontre SHADOCKS DE SEILH / CNES du 19/04/2024 – Promotion Excellence – Journée 9 retour :

Pour " *JEU DANGEREUX* " – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/01/2024
(**ART 32 - §B - f**),

JONES Gabriel, licence n°0456564, (SHADOCKS SEILH)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 06/05/2024.

Rencontre FORZA VIOLA FC / FC CANTOU'LOUSAIN - Excellence - Journée 13 retour :

Pour " **ENERVEMENT** "

– **SORTIE TEMPORAIRE** –, puis

Pour " **BOUSCULADE D'UN ADVERSAIRE** "

– **EXCLUSION** –

MEJANE Paul, licence n°0369094 (FC CANTOU'LOUSAIN)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission ;**

Pour " **PROPOS INCORRECTS ENVERS L'ARBITRE** "

– **AVERTISSEMENT** –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/01/2024 (ART 32 - §B - f),

THOUERY Hugo, licence n°0440349, (FORZA VIOLA FC)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 06/05/2024.**

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Comme précisé en début de saison, l'Assemblée générale des clubs aura lieu le **mardi 18 juin, à 19h à Colomiers.**

Réservez dès à présent cette date, la présence des clubs étant **OBLIGATOIRE.**

RETOUR DES TROPHEES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, **FC CANTOU'LOUSAIN** (Coupe du Printemps), **USEMA COLOMIERS** (Coupe Occitane), **AS MATRA** (Trophée de la Sportivité), **ALTRAN FOOT** (Challenge de la Sportivité) et **FC BALEC** (Sportivité Arbitres) doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession **avant le 26 Mai.**

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

LABEGE INTER FC

ASFP LUSITANOS

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

MECAP FC

FC POTO ou NIMBA OT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

PASPORT ou AS DRT

FC CANTOU'LOUSAIN

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/2 finales

FC POTO (Foot 7) ou

ATHLETICO TOLOSA B

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

BLS 31(Foot 7)

AJ SAINT-EXUPERY ou

LABEGE INTER FC ou

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brnaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



La problématique de plus en plus importante avec la mairie de Toulouse et les terrains nous conduit à modifier certaines programmations de rencontres. Vérifiez bien les dates et horaires de vos rencontres paraissant dans chaque bulletin (**il se peut que cela varie d'un bulletin à l'autre**). Nous nous en excusons mais nous faisons de notre mieux avec les possibilités que nous avons. Merci pour votre compréhension.

SEMAINE 19 DU 06/05/2024 AU 10/05/2024

PAS DE RENCONTRE DURANT LA SEMAINE 19

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

Division : Honneur - Journée 17 retour

SB FC LAUNAGUET	ATHLETICO TOLOSA A	Launaguet Hb	Lu 13/05	20h00
INTERNAT FC	AS DRT	Remis		
ASFP LUSITANOS	FREESCALE	St Alban Coudon Hb	Me 15/05	20h30
FC BALEC	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 15/05	19h45
<u>Exempt</u> : NIMBA OT				

Division : Promotion - Journée 17 retour

CHIPIRONS O.	SOPRA STERIA FOOT	Fenuillet Collège Syn	Me 15/05	20h00
AS EVOTEC	AS MATRA 2	Balma Latécoère Hb	Je 16/05	20h30
VIEILLES CANAILLES	AS ST LOUP CAMMAS	St Loup Cammas Hb	Je 16/05	20h15
CONFLUENT LP	CHU TOULOUSE FC	Pinsaguel Hb	Lu 13/05	20h30
<u>Exempt</u> : ASCA				

Coupe Occitane : 1/2 finale

USEMA COLOMIERS	INTERNAT FC	Capitany Synthé	Me 15/05	20h15
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA B	Blagnac Baradels Syn	Je 16/05	21h00

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA	USEMA COLOMIERS	Remis		
PASPORT	FC CANTOU'LOUSAIN	Sordelo Hb	Je 16/05	19h45

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

FC POTO	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 16/05	20h15
---------	----------------	----------------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES	AJ SAINT-EXUPERY	Ramonville Hb	Ma 14/05	19h45
----------	------------------	---------------	----------	-------

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

LABEGE INTER FC ASFP LUSITANOS Pompertuzat Hb Ve 17/05 20h30

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 22/05 20h15

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

MECAP FC FC POTO ou NIMBA OT *A définir*

PASPORT ou AS DRT FC CANTOU'LOUSAIN *A définir*

Coupe de Printemps : 1/2 finales

AJ SAINT-EXUPERY LABEGE INTER FC Pompertuzat Hb Me 22/05 20h30

ou FC BALEC ou ASFP LUSITANOS ou St-Alban Coudon

FC POTO (Foot 7) ou ATHLETICO TOLOSA B *A définir*

BLS 31(Foot 7)

RATTRAPAGE

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 21/12/23)

SOPRA STERIA FOOT AS EVOTEC *A définir*

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 22/05 20h15



**D'AUTRES RENCONTRES SERONT PROGRAMMEES EN FONCTION
DES RESULTATS DES COUPES DISPUTEES SEMAINES 18 & 20**

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



7 mai 2024

N° 35

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats semaine 18,
- Sportivité semaine 18,
- Sanction en retard,
- Assemblée Générale des clubs,
- Retour des trophées,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 20 à 21.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez

0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 06 mai 2024.

Présents : Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **réglé impérament avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOI FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.**

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

ART 14 - § D: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❶ **REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❷ **FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

RESULTATS SEMAINE 17

SEMAINE 18 DU 29/04/2024 AU 03/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/4 de finale

FC POTO	5	-	2	NIMBA OT	
PASPORT		Remis		AS DRT	
SAINT-ALBAN	0	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN	
MECAP FC	3	-	0	CHIPIRONS O.	F

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

FC POTO (Foot 7)		Arrêté		BLS 31 (Foot 7)	
AJ SAINT-EXUPERY		Remis		FC BALEC	
LABEGE INTER FC		Remis		ASFP LUSITANOS	
SB LAUNAGUET	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	F

RATTRAPAGES


Promotion Excellence : Journée 12 retour (remis du 04/04/24)

AS MATRA		Remis		SHADOCKS DE SEILH	
----------	--	--------------	--	-------------------	--


Promotion Honneur : Journée 12 retour (remis du 11/03/24)









IO TEAM		Remis		INTERNAT FC	
---------	--	--------------	--	-------------	--

Promotion : Journée 10 retour (remis du 01/02/24)

CHU TOULOUSE FC	Remis	SOPRA STERIA FOOT	
-----------------	--------------	-------------------	---

Promotion : Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC	Remis	VIEILLES CANAILLES	
-----------	--------------	--------------------	---

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain			

Rappel Semaine 17 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 18

UNE sortie temporaire et **UN** avertissement, pour **TROIS** rencontres arbitrées.

SANCTION EN RETARD

Rencontre FORZA VIOLA FC / FC CANTOU'LOUSAIN - Excellence - Journée 13 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §D - b**), décide :

Pour "**ENERVEMENT**" - **SORTIE TEMPORAIRE** -, puis
Pour "**BOUSCULADE D'UN ADVERSAIRE**" - **EXCLUSION** -

MEJANE Paul, licence n°0369094, (FC CANTOU'LOUSAIN)

- **Deux (2) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, à compter du 29/04/2024.**

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Comme précisé en début de saison, l'Assemblée générale des clubs aura lieu le **mardi 18 juin, à 19h à Colomiers.**

Réservez dès à présent cette date, la présence des clubs étant **OBLIGATOIRE.**

RETOUR DES TROPHÉES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, **FC CANTOU'LOUSAIN** (Coupe du Printemps), **USEMA COLOMIERS** (Coupe Occitane), **AS MATRA** (Trophée de la Sportivité), **ALTRAN FOOT** (Challenge de la Sportivité) et **FC BALEC** (Sportivité Arbitres) doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession **avant le 26 Mai**.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

Division : Honneur - Journée 17 retour

FC BALEC IO TEAM Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES AJ SAINT-EXUPERY Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 14 retour (remis du 29/03/24)

NIMBA OT IO TEAM Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

MECAP FC FC POTO Voir feuille des rencontres de ce bulletin

FC CANTOU'LOUSAIN PASPORT ou AS DRT Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/2 finales

FC POTO (Foot 7) ou ATHLETICO TOLOSA B Voir feuille des rencontres de ce bulletin

BLS 31(Foot 7) LABEGE INTER FC ou Voir feuille des rencontres de ce bulletin
AJ SAINT-EXUPERY ou ASFP LUSITANOS

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



[Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :](#)

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



INFORMATION DE LA MAIRIE DE TOULOUSE :

L'ACCES AUX POINTS D'EAU CHAUDE (DOUCHES, EVIERS, ETC) DES TERRAINS DE SORDELO (HERBE ET STABILISE) SONT STRICTEMENT INTERDITS JUSQU'A NOUVEL ORDRE (LEGIONELLOSE). PRENDRE VOS DISPOSITIONS EN ATTENDANT UNE INTERVENTION DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DE NOUVELLES ANALYSES.

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

CERTAINES RENCONTRES ONT ETE MODIFIEES. SOYEZ VIGILANTS.

Division : Honneur - Journée 17 retour

SB FC LAUNAGUET	ATHLETICO TOLOSA A	Launaguet Hb	Lu 13/05	20h00
INTERNAT FC	AS DRT	Remis		
ASFP LUSITANOS	FREESCALE	St Alban Coudon Hb	Me 15/05	20h30
FC BALEC	IO TEAM	Remis		
<u>Exempt</u> : NIMBA OT				



ATTENTION NIMBA OT JOUE UN MATCH DE RATTRAPAGE

Division : Promotion - Journée 17 retour

CHIPIRONS O.	SOPRA STERIA FOOT	Fenouillet Collège Syn	Me 15/05	20h00
AS EVOTEC	AS MATRA 2	Balma Latécoère Hb	Je 16/05	20h30
VIEILLES CANAILLES	AS ST LOUP CAMMAS	St Loup Cammas Hb	Je 16/05	20h15
CONFLUENT LP	CHU TOULOUSE FC	Pinsaguel Hb	Lu 13/05	20h30
<u>Exempt</u> : ASCA				

Coupe Occitane : 1/2 finale

USEMA COLOMIERS	INTERNAT FC	Capitany Synthé	Me 15/05	20h15
ALTRAN FOOT	ATHLETICO TOLOSA B	Blagnac Baradels Syn	Je 16/05	21h00

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA	USEMA COLOMIERS	Remis		
PASPORT	FC CANTOU'LOUSAIN	Remis		

RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

FC POTO	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 16/05	20h15
---------	----------------	----------------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES	AJ SAINT-EXUPERY	Remis		
-----------------	-------------------------	--------------	--	--

Division : Honneur - Journée 14 retour (remis du 29/03/24)

NIMBA OT	IO TEAM	Sordelo St	Je 16/05	19h45
-----------------	----------------	-------------------	-----------------	--------------

Coupe de la Haute-Garonne : 1/4 de finale (remis du 02/05/24)

PASPORT	AS DRT	Sordelo Hb	Je 16/05	19h45
---------	--------	------------	----------	-------

Coupe de Printemps : 1/4 de finale (remis du 01/05/24)

FC POTO (F7)	BLS 31 (F7)	Lardenne Synthé	Me 15/05	19h45
--------------	-------------	-----------------	----------	-------

Coupe de Printemps : 1/4 de finale (remis du 02/05/24)

AJ SAINT-EXUPERY	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 15/05	19h45
------------------	----------	------------	----------	-------

Coupe de Printemps : 1/4 de finale (remis du 03/05/24)

LABEGE INTER FC	ASFP LUSITANOS	Pompertuzat Hb	Ve 17/05	20h30
-----------------	----------------	----------------	----------	-------

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 22/05 20h15

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

MECAP FC FC POTO Muret N.Paillou Hb* Ma 21/05 20h00
FC CANTOU'LOUSAIN PASPORT ou AS DRT UT3 Paul Sabatier Hb Ve 24/05 20h00

**Adresse Complexe Nelson Paillou : 100 Avenue Bernard IV - 31600 MURET*

Coupe de Printemps : 1/2 finales

AJ SAINT-EXUPERY LABEGE INTER FC Pompertuzat Hb ou Me 22/05 20h30
ou FC BALEC ou ASFP LUSITANOS St-Alban Coudon Hb
FC POTO (F7) ou ATHLETICO TOLOSA B Lardenne Synthé Me 22/05 19h45
BLS 31 (F7)

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 02/04/24)

AS MATRA SHADOCKS DE SEILH Balma Latécoère Hb Je 23/05 20h30

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

IO TEAM ATHLETICO TOLOSA A Argoulets St Je 23/05 19h45

Division : Honneur - Journée 15 retour (remis du 05/04/24)

FREESCALE NIMBA OT Sordelo Hb Je 23/05 19h45

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 21/12/23)

SOPRA STERIA FOOT AS EVOTEC Sordelo St Je 23/05 19h45

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 22/05 20h15



**D'AUTRES RENCONTRES POURRONT PROGRAMMEES EN FONCTION
DES RESULTATS DES COUPES DISPUTEES SEMAINE 20**

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



14 mai 2024

N° 36

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

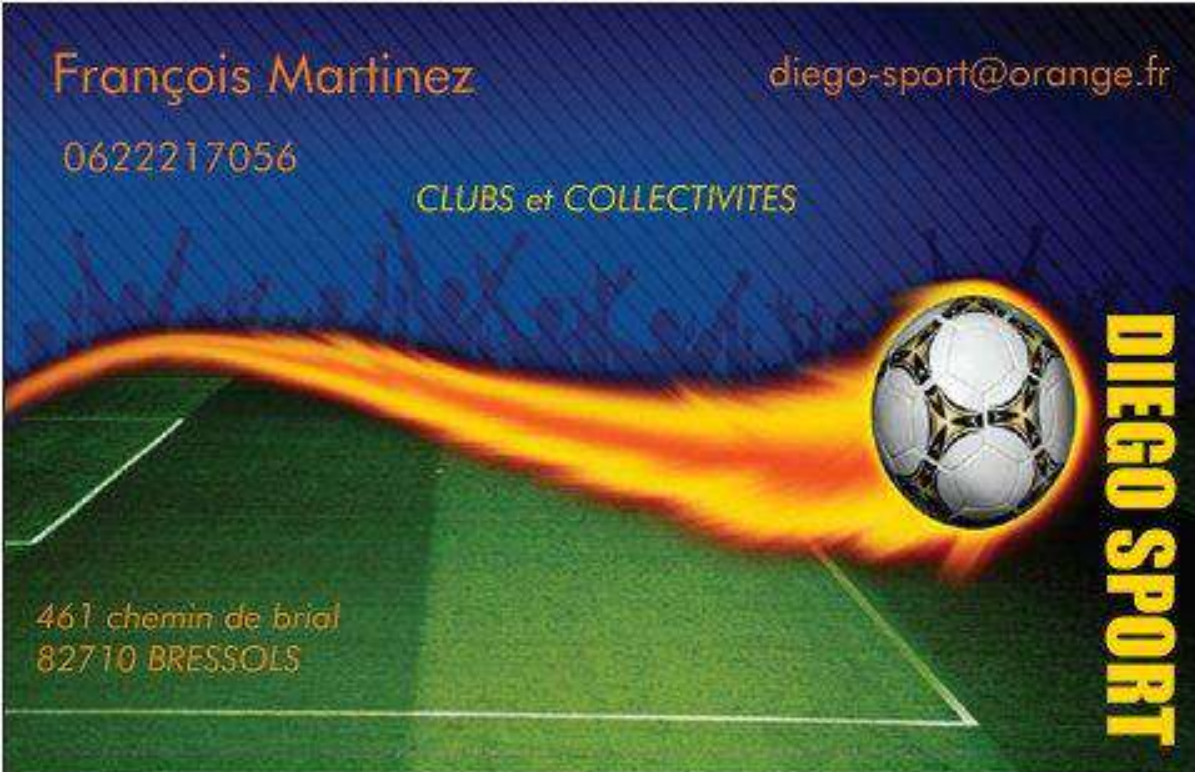
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Sanction en retard,
- Assemblée Générale des clubs,
- Retour des trophées,
- Information,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 21 à 23.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez

0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 mai 2024.

Présents : Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **réglé impérament avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOI FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.**

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ② FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

SANCTION EN RETARD

Rencontre SHADOCKS DE SEILH / ALTRAN FOOT – Promotion Excellence - Journée 10 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - § D - d**), décide :

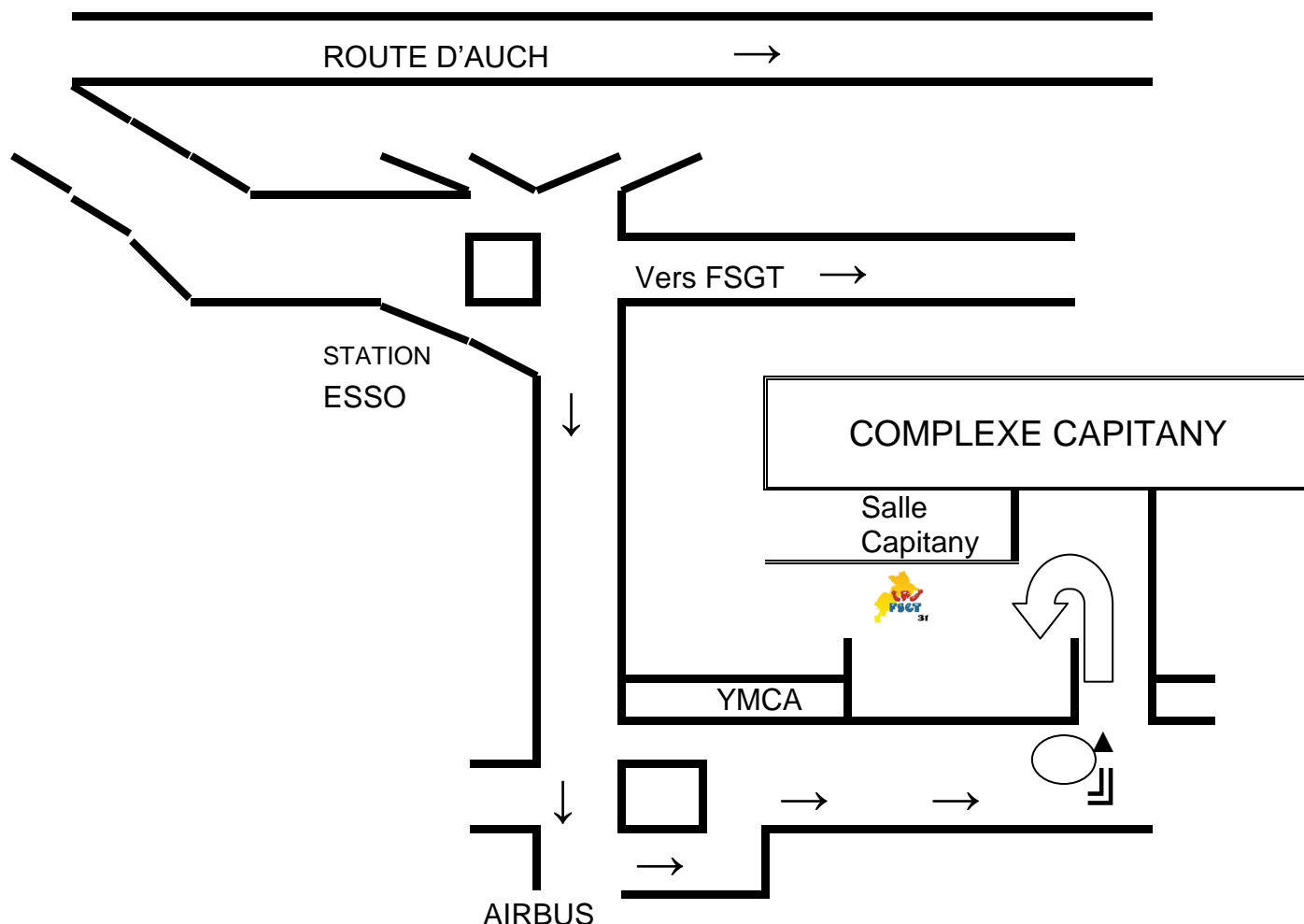
Pour "**PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE**"

- EXCLUSION -

CRUVELLIE Florent, licence n° 0019908, **capitaine**, (LES SHADOCKS DE SEILH)

- **Six (6) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique purgé le 08/04/2024, reste cinq (5) matchs de suspension ferme à compter du 13/05/2024.**

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **MARDI 18 JUNI 2024 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, 10 avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne **pourront prétendre recevoir les récompenses** qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

RETOUR DES TROPHEES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, **FC CANTOU'LOUSAIN** (Coupe du Printemps), **USEMA COLOMIERS** (Coupe Occitane), **AS MATRA** (Trophée de la Sportivité), **ALTRAN FOOT** (Challenge de la Sportivité) et **FC BALEC** (Sportivité Arbitres) doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession **avant le 26 Mai**.

INFORMATION

Nous vous informons qu'exceptionnellement, en raison du lundi de pentecôte férié, la prochaine réunion de la commission se tiendra le **mercredi 22/05 de 16H à 20H**.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Division : Promotion – Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

SOPRA STERIA FOOT

AS EVOTEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Match avancé

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

ALTRAN FOOT

SAINT-ALBAN

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



INFORMATION DE LA MAIRIE DE TOULOUSE :

L'ACCES AUX POINTS D'EAU CHAUDE (DOUCHES, EVIERS, ETC) DES TERRAINS DE SORDELO (HERBE ET STABILISE) SONT STRICTEMENT INTERDITS JUSQU'A NOUVEL ORDRE (LEGIONELLOSE). PRENDRE VOS DISPOSITIONS EN ATTENDANT UNE INTERVENTION DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DE NOUVELLES ANALYSES.

SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024

Coupe de la Ligue : 1/2 finale

TOULOUSE SA USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 22/05 20h15

Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales

MECAP FC FC POTO Muret N.Paillou Hb* Ma 21/05 20h00
FC CANTOU'LOUSAIN PASPORT ou AS DRT UT3 Paul Sabatier Hb Ve 24/05 20h00

****Adresse Complexe Nelson Paillou : 100 Avenue Bernard IV - 31600 MURET***

Coupe de Printemps : 1/2 finales

AJ SAINT-EXUPERY LABEGE INTER FC Pompertuzat Hb ou Me 22/05 20h30
ou FC BALEC ou ASFP LUSITANOS St-Alban Coudon Hb
FC POTO (F7) ou ATHLETICO TOLOSA B Lardenne Synthé Me 22/05 19h45
BLS 31 (F7)

RATTRAPAGES

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 02/04/24)

AS MATRA SHADOCKS DE SEILH Balma Latécoère Hb Je 23/05 20h30

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

IO TEAM ATHLETICO TOLOSA A Argoulets St Je 23/05 19h45

Division : Honneur - Journée 15 retour (remis du 05/04/24)

FREESCALE NIMBA OT Sordelo Hb Je 23/05 19h45

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 21/12/23)

SOPRA STERIA FOOT AS EVOTEC Sordelo Hb Me 22/05 19h45

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA CHU TOULOUSE FC Beaupuy Hb Me 22/05 20h15

MATCH AVANCE DE SEMAINE 22

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

ALTRAN FOOT SAINT-ALBAN Blagnac Baradels Syn Je 23/05 21h00

SEMAINE 22 DU 27/05/2024 AU 01/06/2024

Division : Excellence - Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA B	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Lu 27/05*	20h15
FC CANTOU'LOUSAIN	PASPORT	Tournefeuille Synthé	Ma 28/05	21h00
USEMA COLOMIERS	MECAP FC	Capitany Synthé	Me 29/05	20h15
TOULOUSE SA	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 29/05	19h45

***Date à confirmer**

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

ASC CNES	AS MATRA	Remis		
ALTRAN FOOT	SAINT ALBAN	Déjà joué semaine 21		
SHADOCKS DE SEILH	LABEGE INTER FC	Seilh synthé	Ve 31/05	20h45

Exempt : AJ SAINT-EXUPERY



AS MATRA joue en match de rattrapage

Division : Honneur - Journée 18 retour

AS DRT	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 27/05	20h00
FREESCALE	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 27/05	20h00
NIMBA OT	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 29/05	19h45
IO TEAM	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 29/05	20h30

Exempt : ATHLETICO TOLOSA A

Division : Promotion - Journée 18 retour

CHU TOULOUSE FC	CHIPIRONS O.	Fenouillet Collège Syn	Me 29/05	20h00
AS EVOTEC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 29/05	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	CONFLUENT LP	St Loup Cammas Hb	Je 30/05	20h15
AS MATRA 2	VIEILLES CANAILLES	Balma Latécoère Hb	Je 30/05	20h30

Exempt : SOPRA STERIA FOOT

FINALE COUPE OCCITANE

USEMA COLOMIERS ou INTERNAT FC	ALTRAN FOOT ou ATHLETICO TOLOSA B	Capitany	Sa 01/06	17h00
-----------------------------------	--------------------------------------	----------	----------	-------

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (remis du 05/12/23)

AS MATRA	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Hb	Me 29/05	19h45
----------	------------------	-------------	----------	-------



**D'AUTRES RENCONTRES POURRONT ETRE PROGRAMMEES EN
FONCTION DES RESULTATS DES COUPES DISPUTEES SEMAINE 21**

SEMAINE 23 DU 03/06/2024 AU 08/06/2024

RATTRAPAGES



Les équipes de AS DRT - IO TEAM - INTERNAT FC auront 2 matchs à jouer durant la semaine

Division : Excellence - Journée 6 aller (remis du 06/12/23)

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Synthé Me 05/06 19h45

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)

ATHLETICO TOLOSA B TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 29/02/24)

ALTRAN FOOT LABEGE INTER FC **A définir**

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (remis de S17)

AJ SAINT-EXUPERY SHADOCKS DE SEILH Lardenne Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour (remis du 28/05/24)

ASC CNES AS MATRA Ramonville Hb Ma 04/06 19h45

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 18/12/23)

FC BALEC SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 03/06 20h00

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

IO TEAM NIMBA OT La Ramée St Lu 03/06 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC AS DRT Fenouillet Plage Hb Lu 03/06 20h00

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 25/01/24)

AS DRT ATHLETICO TOLOSA A Argoulets St Je 06/06 19h45

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

IO TEAM INTERNAT FC Sordelo Hb Je 06/06 19h45

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 03/04/24)

ASCA SOPRA STERIA FOOT Beaupuy Hb Me 05/06 20h15

FINALES DEPARTEMENTALE

Coupe de Printemps Lardenne Syn Sa 08/06 16h00

Finales Foot à 7 AA Lardenne Syn Sa 08/06 18h00

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin Lardenne Syn Sa 08/06 19h00

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



23 mai 2024

N° 37

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

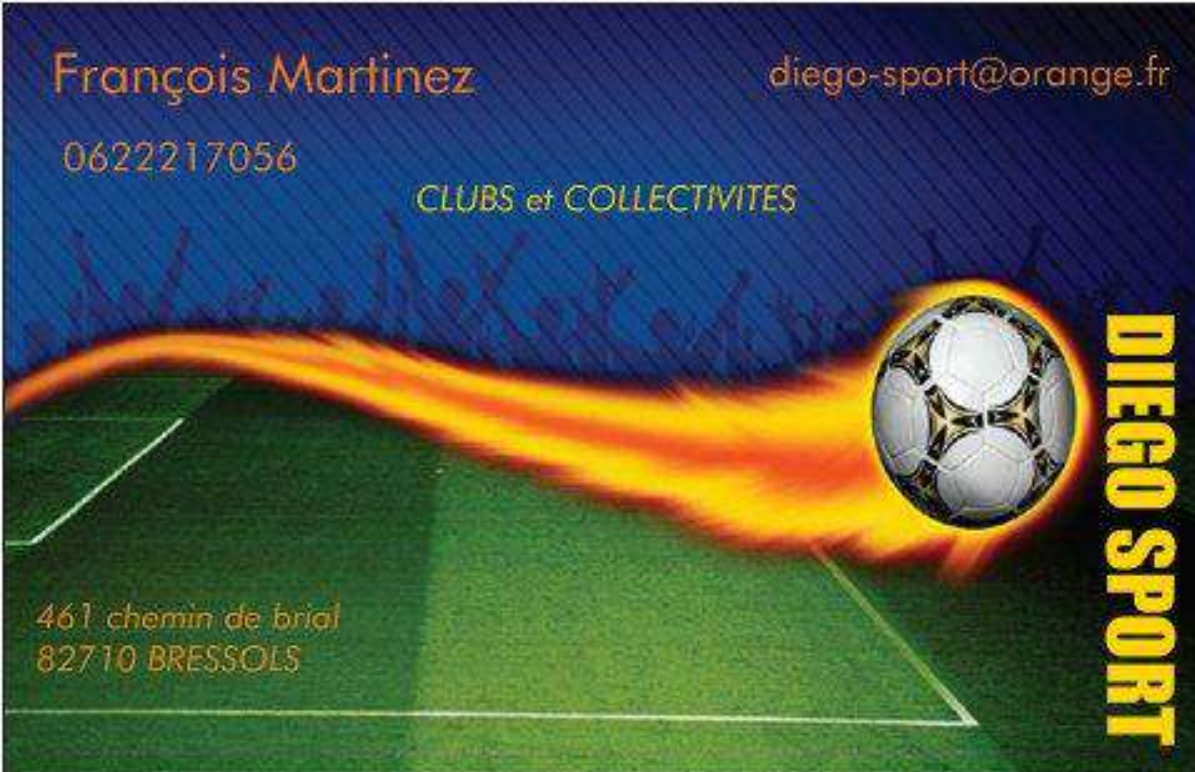
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats S20,
- Sportivité S20,
- Sanctions,
- Assemblée Générale des clubs,
- Retour des trophées,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 22 à 25.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez

diego-sport@orange.fr

0622217056

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Mercredi 22 mai 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **réglé impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

⑤ REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.**

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 **RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❶ **REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❷ **FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :



Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

RESULTATS SEMAINE 20

SEMAINE 20 DU 13/05/2024 AU 17/05/2024

Division : Honneur - Journée 17 retour

SB FC LAUNAGUET	5	-	6	ATHLETICO TOLOSA A	
INTERNAT FC		Remis		AS DRT	
ASFP LUSITANOS	4	-	0	FREESCALE	
FC BALEC		Remis		IO TEAM	

Exempt : NIMBA OT

Division : Promotion - Journée 17 retour

CHIPIRONS OL.	4	-	4	SOPRA STERIA FOOT	
AS EVOTEC	1	-	3	AS MATRA 2	
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	3	AS SAINT LOUP CAMMAS	F
CONFLUENT LP	3	-	8	CHU TOULOUSE FC	

Exempt : ASCA

Coupe Occitane : 1/2 finales

USEMA COLOMIERS	6	-	2	INTERNAT FC	
ALTRAN FOOT	1	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	

RATRAPAGES

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/4 de finale

PASPORT	9	-	0	AS DRT
---------	----------	---	----------	--------

Coupe de Printemps : 1/4 de finales









AJ SAINT-EXUPERY	2	-	2	FC BALEC
Tirs au but	1	-	3	
FC POTO (F7)	2	-	1	BLS 31 (F7)
LABEGE INTER FC	1	-	2	ASFP LUSITANOS

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

FC POTO	4	-	0	FORZA VIOLA FC
---------	----------	---	----------	----------------

Division : Honneur – Journée 14 retour (remis du 29/03/24)

NIMBA OT	4	-	1	IO TEAM
----------	----------	---	----------	---------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	
Pas de terrain			

Rappel Semaine 17 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 20

QUATRE sorties temporaires et **QUATORZE** avertissements, pour **TREIZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre SB FC LAUNAGUET / ATHLETICO TOLOSA A du 13/05/2024 - Honneur - Journée 17 retour:

Pour " *JEU DANGEREUX* " **– AVERTISSEMENT –**
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/10/2023 (ART 32 - §B - f),

COURSERANT Hugo, licence n°0319327, (SB FC LAUNAGUET)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

**Rencontre ASFP LUSITANOS / FREESCALE du 15/05/2024 - Honneur -
Journée 17 retour:**

Pour " *TACLE IRREGULIER* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 31/01/2024
(ART 32 - §B - f),

PERES Simon, licence n°0432015, (FREESCALE)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

**Rencontre CONFLUENT LP / CHU TOULOUSE FC du 13/05/2024 - Promotion
- Journée 17 retour:**

Pour " *TACLE IRREGULIER* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/03/2024
(ART 32 - §B - f),

DA SILVA OLIVEIRA Paulo, licence n°0428167, (CONFLUENT LP)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

**Rencontre USEMA COLOMIERS / INTERNAT FC du 14/05/2024 - Coupe
Occitane - 1/2 finale:**

Pour " *TACLE DANGEREUX* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/11/2023
(ART 32 - §B - f),

PEREZ Lionel, licence n°0015963, (USEMA COLOMIERS)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

**Rencontre LABEGE INTER FC / ASFP LUSITANOS du 17/05/2024 - Coupe de
Printemps - 1/4 de finale :**

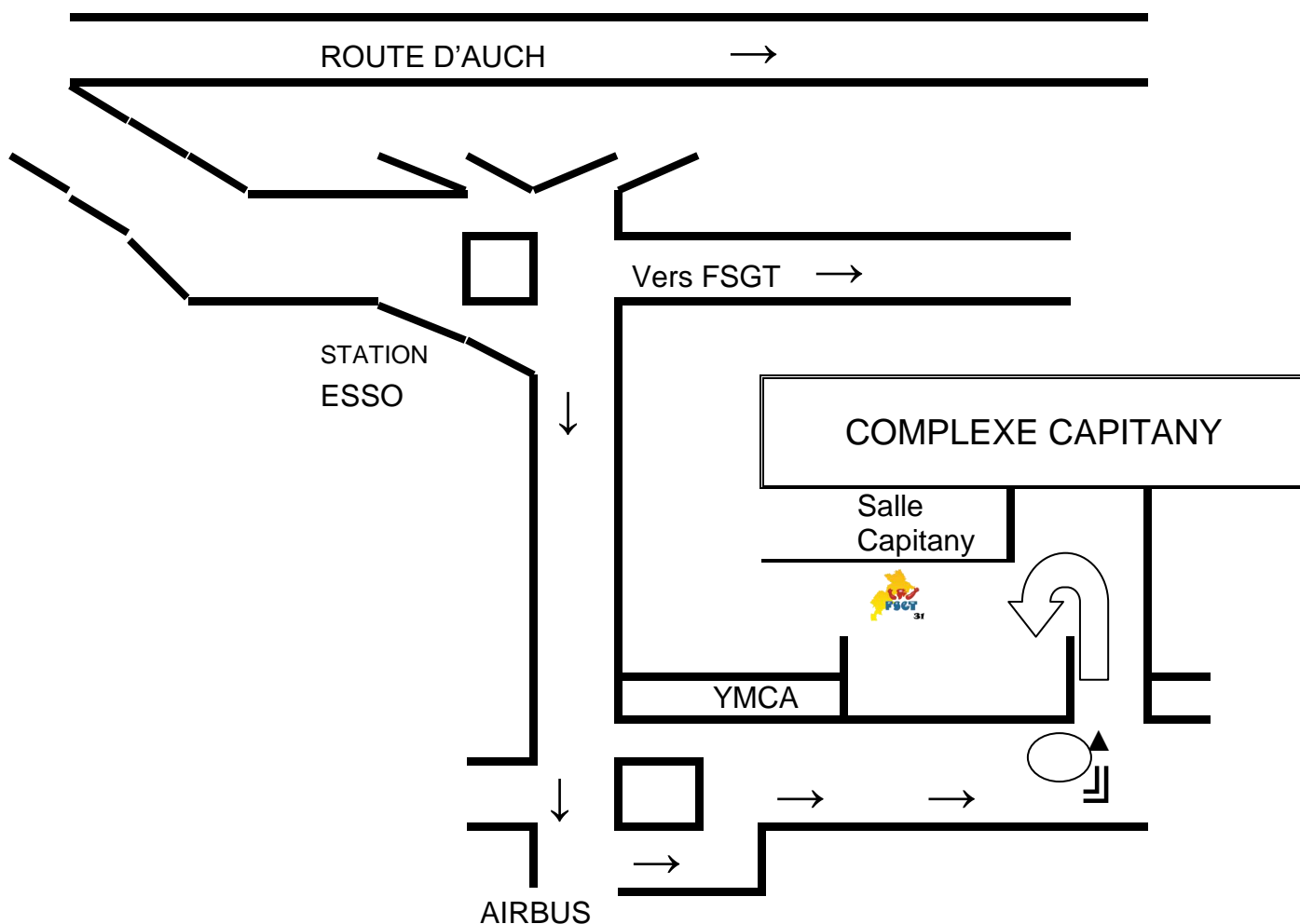
Pour " *TACLE DANGEREUX* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/04/2024
(ART 32 - §B - f),

BAKORA Wassime, licence n°0289014, (LABEGE INTER FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

Pour " *PROPOS INCORRECTS* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/05/2024
(ART 32 - §B - f),

CHAVES José, licence n°0373338, (ASFP LUSITANOS)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/05/2024.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **MARDI 18 JUIN 2024 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, 10 avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne **pourront prétendre recevoir les récompenses** qui devraient normalement leur être attribuées.

Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

RETOUR DES TROPHEES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, , **ALTRAN FOOT** (Challenge de la Sportivité) et **FC BALEC** (Sportivité Arbitres) doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession **avant le 26 Mai**.

RECTIFICATIFS CALENDRIER



Contrôlez bien ces nouvelles programmations pour toutes les semaines suivantes, plusieurs équipes jouent en match de rattrapage, et certaines rencontres prévues ont été modifiées. Nous ne pouvons plus nous permettre de repousser les rencontres....

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



INFORMATION DE LA MAIRIE DE TOULOUSE :

L'ACCES AUX POINTS D'EAU CHAUDE (DOUCHES, EVIERS, ETC) DES TERRAINS DE SORDELO (HERBE ET STABILISE) SONT STRICTEMENT INTERDITS JUSQU'A NOUVEL ORDRE (LEGIONELLOSE). PRENDRE VOS DISPOSITIONS EN ATTENDANT UNE INTERVENTION DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DE NOUVELLES ANALYSES.

SEMAINE 22 DU 27/05/2024 AU 01/06/2024

Division : Excellence - Journée 14 retour

ATHLETICO TOLOSA B	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Syn	Lu 27/05	20h15
FC CANTOU'LOUSAIN	PASPORT	Tournefeuille Synthé	Ma 28/05	21h00
USEMA COLOMIERS	MECAP FC	Capitany Synthé	Me 29/05	20h15
TOULOUSE SA	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 29/05	19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

ASC CNES	AS MATRA	Remis		
ALTRAN FOOT	SAINT ALBAN	Déjà joué semaine 21		
SHADOCKS DE SEILH	LABEGE INTER FC	Seilh synthé	Ve 31/05	20h45
Exempt : AJ SAINT-EXUPERY				

Division : Honneur - Journée 18 retour

AS DRT	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 27/05	20h00
FREESCALE	INTERNAT FC	Sordelo Hb	Je 30/05	19h45
NIMBA OT	FC BALEC	Remis		
IO TEAM	ASFP LUSITANOS	Remis		
Exempt : ATHLETICO TOLOSA A				

Division : Promotion - Journée 18 retour

CHU TOULOUSE FC	CHIPIRONS O.	Remis		
AS EVOTEC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 29/05	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	CONFLUENT LP	St Loup Cammas Hb	Je 30/05	20h15
AS MATRA 2	VIEILLES CANAILLES	Balma Latécoère Hb	Je 30/05	20h30
Exempt : SOPRA STERIA FOOT				

FINALE COUPE OCCITANE

USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany	Sa 01/06	17h00
------------------------	---------------------------	-----------------	-----------------	--------------

RATTRAPAGES

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (remis du 05/12/23)

AS MATRA	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Hb	Me 29/05	19h45
----------	------------------	-------------	----------	-------

Coupe du Printemps : 1/2 finale (à rejouer du 22/05/24)

FC BALEC	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 29/05	20h30
-----------------	-----------------------	---------------------------	-----------------	--------------

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

IO TEAM	NIMBA OT	Sordelo Hb	Me 29/05	19h45
----------------	-----------------	-------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 23 DU 03/06/2024 AU 08/06/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 6 aller (remis du 06/12/23)

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Synthé Me 05/06 19h45

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)

ATHLETICO TOLOSA B TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 29/02/24)

ALTRAN FOOT LABEGE INTER FC Blagnac Baradels Sy. Je 06/06 21h00

Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (remis de S17)

AJ SAINT-EXUPERY SHADOCKS DE SEILH Lardenne Hb Me 05/06 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour (remis du 28/05/24)

ASC CNES AS MATRA Ramonville Hb Ma 04/06 19h45

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 18/12/23)

FC BALEC SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 03/06 20h00

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

IO TEAM NIMBA OT Déjà joué

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC AS DRT Remis

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 25/01/24)

AS DRT ATHLETICO TOLOSA A Argoulets St Je 06/06 19h45

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

IO TEAM INTERNAT FC Sordelo Hb Je 06/06 19h45

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 03/04/24)

ASCA SOPRA STERIA FOOT Beaupuy Hb Me 05/06 20h15

Division : Promotion - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

CHU TOULOUSE FC CHIPIRONS O. Fenouillet Collège Sy Me 05/06 20h00

Division : Honneur - Journée 18 retour (remis du 29/05/24)

IO TEAM ASFP LUSITANOS La Ramée St Lu 03/06 19h45

NIMBA OT FC BALEC Sordelo St Je 06/06 19h45

(Si FC BALEC éliminé de la Coupe de Printemps)

FINALES DEPARTEMENTALE

Coupe de Printemps

ATHLETICO TOLOSA B FC BALEC ou ASFP LUSITANOS Lardenne Syn Sa 08/06 16h00

Finales Foot à 7 AA

Lardenne Syn Sa 08/06 18h00

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin

MECAP FC PASPORT ou FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Syn Sa 08/06 19h15

SEMAINE 24 DU 10/06/2024 AU 14/06/2024

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 03/11/23)

FC CANTOU'LOUSAIN USEMA COLOMIERS Capitany Synthé Me 12/06 20h15

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B FC POTO Lardenne Hb Me 12/06 19h45

Division : Excellence - Journée 9 retour (remis du 15/03/24)

FC CANTOU'LOUSAIN ATHLETICO TOLOSA B UT3 Paul Sabatier Hb Ve 14/06 20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 27/02/24)

ASC CNES AJ SAINT-EXUPERY Ramonville Hb Ma 11/06 19h45

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS NIMBA OT St Alban Coudon Hb Me 12/06 20h30

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC Launaguet Hb Lu 10/06 20h00

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 13/03/24)

FC BALEC AS DRT La Ramée St Lu 10/06 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 15/05/24)

FC BALEC IO TEAM Sordelo Hb Je 13/06 19h45

Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)

INTERNAT FC AS DRT Sordelo St Je 13/06 19h45

Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)

ASCA AS ST LOUP CAMMAS Beaupuy Hb Me 12/06 20h15

Division : Promotion - Journée 10 retour (remis du 29/01/24)

CHU TOULOUSE FC SOPRA STERIA FOOT Sordelo Hb Me 12/06 19h45

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis du 29/02/24)

LES VIEIL. CANAILLES SOPRA STERIA FOOT Lardenne Hb Ve 14/06 19h45

Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 04/04/24)

AS EVOTEC LES VIEIL. CANAILLES Lardenne Synthé Me 12/06 19h45

SEMAINE 25 DU 17/06/2024 AU 21/06/2024

Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)

SB FC LAUNAGUET ASFP LUSITANOS Launaguet Hb Lu 17/06 20h00

Division : Excellence - Journée 7 aller (à rejouer du 13/12/23)

USEMA COLOMIERS PASPORT Capitany Synthé Me 19/06 20h15

En raison du retard du calendrier, ce dernier match n'aura lieu que s'il a une influence sur le classement final !!!!